



La gestion de l'assurance-vie du majeur sous protection judiciaire

Conseils pratiques publié le 01/11/2023, vu 740 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

La gestion de l'assurance-vie de la personne placée sous protection judiciaire : tutelle, curatelle, MJPM, comptabilité, rachat, rachat total ou partiel etc

ARTICLE D'UN AVOCAT DOCTEUR EN DROIT :

<https://www.tutelleauquotidien.fr/2021-06-07-13-10-57/articles-avocats/droit-patrimonial/assurance-vie-et-majeur-protege.html>

FORUM : QUESTION SUR UNE TUTELLE :

https://www.legavox.fr/forum/civil-familial/personne-protegee-peut-elle-constester_158420_1.htm?message=536964

DE PLUS :

<https://gestiondepatrimoine.com/famille/personnes-vulnerables/assurance-vie-majeur-protege.html>

Définition du rachat d'assurance-vie :

Le **rachat** est la démarche qui permet au souscripteur d'une assurance vie d'obtenir le versement de son épargne, avant le terme de son contrat. Le **rachat** peut être **total** ou **partiel**. Un **rachat total** signifie que le souscripteur récupère l'intégralité des sommes qu'il a épargnées.

Source :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/epargne/assurance-vie/conseil-comment-fonctionne-l-assurance-vie-en-cas-de-rachat-partiel-ou-total>